



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 14 - MARS 2013**

# SOMMAIRE

## **37\_Centre Hospitalier Universitaire**

Décision - Décision d'ouverture d'un concours interne sur épreuves pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1ère Classe .....	1
--	---



**-Formation Continue -**

Réf : PRG/NL/MP/2013-Concours Adj Adm 1<sup>re</sup> classe

**DÉCISION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES  
POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE**

*Textes de références : Décret n°90-839 du 21 septembre 1990 – Arrêté du 17 mars 1995*

Un concours interne sur épreuves pour l'accès au grade d'Adjoint Administratif Hospitalier de 1<sup>ère</sup> classe est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

- Branche **Administrative** : ..... 8 postes
- Branche **Bureautique** : ..... 8 postes

Le concours interne d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires des trois fonctions publiques et des établissements publics qui en dépendent, comptant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours au moins une année de services publics effectifs.

A l'appui de sa demande, le candidat au concours interne sur épreuves doit joindre les pièces suivantes :

- 1°/ Un relevé des attestations administratives justifiant la durée des services publics effectués,
- 2°/ Un curriculum vitae établi par le candidat.

Les dossiers d'inscription seront à retirer auprès du secrétariat de la Direction du Personnel et des Affaires Sociales du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, sur le site de Bretonneau 2 Boulevard Tonnellé à Tours ou auprès de la Formation Continue – Secteur Concours (Poste : 7.43.36), sur le site de l'Institut de Formation des Professions de Santé rue Mansard à Chambray les Tours, auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le 16 avril 2013**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Madame la Directrice du Personnel et des Affaires Sociales, Formation Continue - Bureau des Concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37044 TOURS CEDEX 9.

À Tours, le 15 MARS 2013

La Directrice du Personnel & des Affaires Sociales,

  


Agnès CORNILLAULT.